



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **05 DEC. 2022**

Publié le : **05 DEC. 2022**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2022.088

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 novembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, FELIX MIRAM A TANIA KITIC, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Emele JUDITH est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : ACCORD SUR LE RETRAIT DE LA VILLE D'ARCUEIL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

RAPPORTEUR : MICHEL NUNG

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code Général des collectivités des territoriales ;

Vu la délibération du 30 juin 2022 de la commune d'Arcueil relative à son retrait du SIRESCO ;

Vu la délibération du SIRESCO du 10 octobre 2022 actant le principe de retrait de la ville d'Arcueil du SIRESCO ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la restauration collective SIRESCO ;

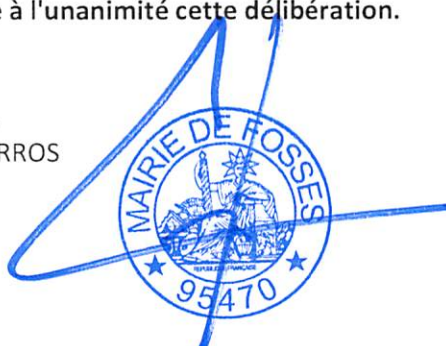
Considérant les échanges et les réunions de travail qui ont eu lieu entre le SIRESCO et la ville de d'Arcueil concernant la définition des modalités de retrait ;

Après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à la demande de retrait de la ville d'Arcueil du SIRESCO.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,
Emele JUDITH